

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 décembre 2016

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 6

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, PEQUIGNOT Daniel, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie.

Membres absents excusés : GROELL Geneviève (donne procuration à GROSDÉMANGE Stéphanie, SCHERRER Didier (donne procuration à MANSUY Joël), RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric, WELKER-JENN Caroline.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

1) Analyse des offres et attribution des marchés pour la chaufferie collective à granulés bois.

Joël Mansuy, rappelle :

- la délibération du 17 mars par laquelle le conseil municipal :
 - décidait d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de création d'une chaufferie collective biomasse sur la base et le montant d'une première étude de faisabilité,
 - approuvait l'enveloppe prévisionnelle de 339 768,79 €HT affectée aux travaux et aux honoraires,
 - autorisait M. le maire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement du projet, prendre et signer les actes y afférents,
- la délibération du 24 novembre par laquelle le conseil municipal :
 - approuvait l'Avant-Projet Définitif présenté par le bureau d'étude Vito Conseils sur la base du programme de l'opération,
 - approuvait l'estimation prévisionnelle définitive des travaux de 327 000,00 €HT évaluée par le cabinet Vito Conseil, comprenant 318 000,00 €HT de travaux et 9 000,00 €HT de travaux de désamiantage

Il expose ensuite les conclusions de la commission d'ouverture des plis qu'il a dirigé en mairie le 14 décembre, avec :

- le retour de 17 offres par voie papier, 15 par voie dématérialisée, toutes recevables,
- la décision d'engager dans la foulée des négociations pour le LOT 01 – MAÇONNERIE COUPE-FEU lot dont les offres dépassaient toutes l'estimation prévisionnelle du bureau d'étude.

Puis il vient à présenter les conclusions du rapport d'analyse du bureau d'études Vito Conseils sur l'ensemble des lots, dont le LOT 01 négocié, présentées ce jour même en commission, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

Il résume et propose ainsi pour attribution à l'unanimité :

- Offres les mieux disantes hors options, après négociation du LOT 01, :
 - LOT 01 MAÇONNERIE ET COUPE-FEU
Entreprise Olry Arkedia de Turckheim pour 20 787,00 € HT
 - LOT 02 TERRASSEMENT
Entreprise Thierry Muller SAS de Richwiller pour 28 960,00 € HT
 - LOT 03 RESEAUX DE CHALEUR & TUBES
Entreprise Stihle Sud Alsace de Hésingue pour 42 200,00 € HT
 - LOT 04 CHAUFFERIE & SOUS-STATION
Entreprise Vonthron de Sainte Croix en Plaine pour 135 380,20 € HT
 - LOT 05 DESAMIANTAGE
Entreprise Alter – Gaïal de Colmar pour 6 500,00 € HT

TOTAL DES MEILLEURS OFFRES AVANT NEGOCIATION DU LOT 01 21 882,00 € HT

- Options de l'offre la mieux disante, LOT 04 :
 - LOT 04 OPTION 1 RETENUE
Entreprise Vonthron de Sainte Croix en Plaine pour 1 863,96 € HT
 - LOT 04 OPTION 2 RETENUE
Entreprise Vonthron de Sainte Croix en Plaine pour 1 007,06 € HT

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré le conseil municipal attribue à l'unanimité :

- l'ensemble des LOTS 01 A 05 comme cité ci-dessus, pour un montant de 233 827,20 € HT
- l'option 1 du LOT 04, pour un montant de 1 863,96 € HT
- l'option 2 du LOT 04, pour un montant de 1 007,06 € HT
- soit l'ensemble pour un montant de 236 698,22 € HT, soit en toutes lettres deux cent trente-six mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros vingt-deux cents, hors taxes, correspondant à deux cent quatre-vingt-quatre mille trente-sept euros quatre-vingt-six cents toutes taxes comprises.

et charge monsieur le maire de procéder à la notification des marchés et l'autorise à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

2) Communications.

Salle de sport au foyer rural

Comme évoqué lors d'une précédente réunion de conseil municipal, il a été convenu du remplacement des néons de la salle de sport. Les ouvriers communaux ont remplacé les tubes, par du matériel plus adapté.

Prise en charge des séances d'allemand à l'école primaire

Le maire informe le conseil municipal que l'Education nationale cessera de financer les interventions lors des séances d'allemand à compter du 1^{er} avril 2017. Le conseil municipal décide que les frais de rémunération soient pris en charge par la commune sur les mêmes critères d'attribution que ceux de l'année scolaire 2015/2016.

Réception des Vœux du maire

La traditionnelle réception des vœux du maire aura lieu cette année le samedi 21 janvier à 17 h au foyer rural François Nussbaum.

3) Divers.

Décoration de Noël dans les rues du village

Il est évoqué que dans certaines rues du village, les illuminations de Noël sont en nombre insuffisant. Le remplacement du matériel vétuste et le rajout des différentes illuminations se fera progressivement, compte tenu du coût. Cette année, la façade du foyer rural François Nussbaum a été dotée d'un nouvel équipement.

Fermeture des urgences à l'hôpital de Thann

Le maire propose à l'assemblée de soutenir la motion contre la fermeture des urgences à l'hôpital de Thann. Le conseil municipal, sensible à ce service de proximité, ne peut que suivre cette mobilisation pour sauver les urgences de l'hôpital.

Réception des Vœux à l'extérieur

Le maire présente la liste des différentes réceptions, dans les communes membres de la CCTC et des communes avoisinantes, un planning a été établi.

Personnel communal

Le maire évoque l'engagement de adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, pour de la mise en œuvre du dossier de demande de subvention destiné au financement de la chaufferie granulés bois. En effet, cette enveloppe nommée fonds de soutien à l'investissement public local, émanant de l'Etat, sera subventionnée à hauteur de 40 % sur le montant des travaux. Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer à cet agent une prime brute de 600 €.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au maire par le conseil municipal

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :

A) Droit de préemption urbain :

Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

Déclaration d'intention d'aliéner transmise le 13 décembre 2016 par Maître Maupomé Catherine, notaire à Masevaux.

Propriétaire : Mme et Mr Renoir Jean-Marie

Parcelles : n° 295/279 section n° 2 contenance 1,13 are

Et n° 64/49 section n° 7 contenance 6,33 ares au 33 rue du Réservoir

Prix : 163 500,00 € (dont 9 300,00 € de mobilier) +6 500,00 € frais d'agence

Acquéreur : Mr Phan Gauthier et Melle Boegly Aurena

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 19 décembre 2016

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 h 50.